

ORDRE DU JOUR | BREVE DESCRIPTION

ASSEMBLEE GENERALE NOVEMBRE 2025

ORGANISATION

Date	Heure (de - à)	Lieu
Mardi 18 novembre 2025	13h30-16h40	Flexoffice Event Space, Weltpoststrasse 5, Berne ou via Teams (vidéoconférence)
Modérateur/Modératrice	Secrétaire	Liste des destinataires
Josef Müller	Stephanie Fasnacht	Membres et observateurs

Organisation	1
Ordre du jour/Breve description	2
8 Constitution	2
9 Approbation du procès-verbal de la dernière AG	2
10 Finances	3
10.1 Adoption des contributions des membres pour 2026	3
10.2 Approbation du prélèvement sur le capital libre	4
10.3 Adoption du budget 2026	4
10.4 Réélection du bureau fiduciaire et de l'organe de révision pour l'année 2026	6
11 Association ANQ	6
11.1 Report des élections de renouvellement général du comité	6
11.2 Départ santésuisse	7
11.3 Passage à une AG par an	8
12 Varia	9
Conclusion	9

ORDRE DU JOUR/BREVE DESCRIPTION

8 CONSTITUTION

Point de l'ordre du jour Description

L'article 12, al. 2 des statuts prévoit l'élection du/de la secrétaire et du/de la scrutateur/scrutatrice.

Personne responsable

Josef Müller

Demande

Proposition pour la position de secrétaire :

Stephanie Fasnacht, Responsable Finances & Administration, ANQ Berne

Proposition pour la position de scrutateur/scrutatrice :

Miriam Baldi, Chargée de missions qualité et sécurité des soins, direction de la santé du canton de Vaud

Procès-verbal

JM propose Stephanie Fasnacht comme secrétaire et Miriam Baldi comme scrutatrice.

Résolution

Stephanie Fasnacht et Miriam Baldi sont élus à l'unanimité et sans abstention en tant que secrétaire et scrutatrice.

Annexes

Aucune annexe

9 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE AG

Point de l'ordre du jour Description

Il appartient à l'assemblée générale d'approuver le procès-verbal de la dernière assemblée générale du 13 mai 2025.

Personne responsable

Josef Müller

Demande

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 mai 2025.

Procès-verbal

JM remercie la secrétaire Stephanie Fasnacht pour le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de mai 2025 et constate l'absence de remarques, de questions et de motions.

Résolution

Le procès-verbal de l'assemblée générale de mai 2025 est adopté à l'unanimité et sans abstentions.

Annexes

>T09_KOPIE_20250513_ANQgs_Protokoll_MGV.pdf

10 FINANCES

10.1 ADOPTION DES CONTRIBUTIONS DES MEMBRES POUR 2026

Point de l'ordre du jour Description

Conformément à l'art. 7, point 4 des statuts, l'assemblée générale fixe les cotisations des membres. Comme annoncé lors de l'assemblée générale de novembre 2024, le forfait de 0,02 CHF par habitant-e s'appliquera à nouveau en 2026. Le forfait de 200 CHF pour les observateurs reste inchangé. Ces forfaits sont en vigueur depuis la création de l'ANQ avec des exceptions pour les années 2015 (suppression des cotisations) et 2025 (réduction des cotisations à 0,01 CHF/habitant-e).

Personne responsable

Stephanie Fasnacht

Demande

Approbation des contributions des membres pour 2026.

Procès-verbal

SF commente la présentation et précise que les cotisations des membres pour 2026 ont à nouveau été calculées à raison de 0,02 CHF par habitant-e. Le forfait pour les observateurs est de 200 CHF. CK, prio.swiss, souhaite que l'on examine la possibilité de réduire les contributions des membres si les résultats sont positifs.

Résolution

L'assemblée générale approuve le montant des cotisations pour 2026, soit 0,02 CHF par habitant-e, et le forfait pour les observateurs, soit 200 CHF, par 63 voix pour, 0 voix contre et 21 abstentions.

Annexes

>T10.1_KOPIE_20251128_ANQ_Mitgliederbeitraege_2026.pdf (nur in Deutsch)

10.2 APPROBATION DU PRELEVEMENT SUR LE CAPITAL LIBRE

Point de l'ordre du jour Description

Conformément à l'Annexe « Mesurer & Améliorer » du contrat qualité ANQ 2011, l'ANQ finance, pendant la période transitoire de 3 ans, les travaux de mise en œuvre du contrat qualité qui lui sont confiés en vertu de l'art. 58a LAMal ainsi que le remboursement des forfaits d'audit. Pour l'année 2026, un montant de 400'000 CHF doit être prélevé sur le capital libre pour le remboursement des forfaits d'audit conformément à l'annexe « Mesurer & Améliorer ». Les travaux de mise en œuvre sont présentés dans le budget ordinaire.

Personne responsable

Stephanie Fasnacht

Demande

Approbation Prélèvement de 400'000 CHF sur le capital libre pour financer le remboursement des forfaits d'audit en 2026 conformément à l'art. 58a LAMal, selon l'annexe « Mesurer & Améliorer » du CQ ANQ 2011.

Procès-verbal

SF explique la demande. Il n'y a pas de questions de l'assemblée.

Résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité et sans abstention de prélever 400'000 CHF sur le capital libre (FP) et de les transférer dans le capital affecté (FP) afin de financer les forfaits d'audit (non budgétés) en 2026.

Annexes

Aucune annexe

10.3 ADOPTION DU BUDGET 2026

Point de l'ordre du jour Description

Conformément à l'art. 7, point 4 des statuts, l'assemblée générale approuve le budget annuel 2026. Lors de la réunion du comité du 2 septembre 2025, le budget 2026 a été approuvé par l'assemblée générale.

Quelques thèmes en bref :

- Recettes « Contributions associatives » 2026 sur la base du STATPOP 2024, comptes 3000–3002 : le forfait par habitant-e de 0,02 CHF et le forfait observateur de 200 CHF restent inchangés.
- Recettes « Contributions des prestataires » 2026 (hypothèse moyenne), comptes 3100–3102 : facturation selon les statistiques de l'OFSP « [Chiffres clés des hôpitaux suisses](#) » de l'année précédente (publication 03/26 – Données 2024). Les forfaits de sortie par domaine restent inchangés.
- Développements des mesures ANQ tels que Swiss PREMs (nouveau questionnaire), chutes et escarres (nouvelle méthode basée sur des données cliniques de routine), chutes en psychiatrie gériatrique (méthode adaptée comme dans le domaine aigu), PSI/mortalité (sur la base de données de routine ; extension de la méthode de réadmission), Swissnoso (formulaires CRF et projet d'intégration Swissnoso/SIRIS) et réadaptation et psychiatrie (extension du tableau de bord des résultats et nouvelle construction) sont financés à hauteur d'environ 410'000 CHF à partir de la provision actuelle du compte 2612.
- Le développement des TIC, comme par exemple la refonte du site web et la construction d'une nouvelle base de données, sera financé à hauteur d'environ 230'000 CHF à partir de la provision actuelle du compte 2616.

Personne responsable

Stephanie Fasnacht

Demande

>Approbation du budget 2026

Procès-verbal

SF : explique le budget 2026 à l'aide de la présentation et note les points les plus importants. Elle souligne également que, dans un souci de transparence, les dissolutions ultérieures des provisions (cf. compte 8001) sont désormais incluses dans les charges.

Plénière : questions de l'assemblée plénière concernant la composition des postes 63+65 Frais matériels/administratifs/commerciaux et du poste 66 Relations publiques/publicité.

SF : explique que les postes 63+65 comprennent les frais généraux tels que les fournitures de bureau, les frais comptables, les frais MG/VS et les frais juridiques. En 2026, les dépenses budgétisées augmenteront par rapport à 2025 en raison de la migration prévue de la comptabilité et des coûts plus élevés prévus pour les clarifications juridiques.

En ce qui concerne le poste 66 RP/publicité, l'association utilise un plan comptable général. Celui-ci comprend les dépenses de communication (y compris les dépenses des responsables de la communication) et les mailings (newsletter, mise à jour, insights) et l'ANQ-Day. L'ANQ ne fait pas de publicité elle-même.

Résolution

L'assemblée générale approuve le budget 2026 à l'unanimité et sans abstention.

Annexes

>T10.3_KOPIE_20251118_ANQ_Budget_2026_MGV.pdf

10.4 REELECTION DU BUREAU FIDUCIAIRE ET DE L'ORGANE DE REVISION POUR L'ANNEE 2026

Point de l'ordre du jour Description	
<p>Lors de l'assemblée générale de mai, le bilan et le compte de résultat sont approuvés, le rapport de l'organe de contrôle est accepté, le comité est déchargé et l'organe de contrôle est proposé pour réélection. Lors de l'assemblée générale du 25 mai, la réélection de l'organe de contrôle a été reportée à la réunion de novembre de l'AG. Ceci fait suite à des clarifications internes au bureau concernant un nouvel organe de révision. Ces travaux ont pris du retard et il est prévu de soumettre au comité, lors de sa réunion du 25 novembre, une proposition concernant l'organe de révision à partir de 2027. Pour cette raison, le secrétariat de l'AG propose de réélire le partenaire actuel Treuhand Lehmann AG (tlag) ainsi que l'organe de révision indépendant pour l'année 2026.</p>	
Personne responsable	Demande
Stephanie Fasnacht	>Réélection de l'organe de révision tlag pour l'exercice 2026
Procès-verbal	
SF présente le point de l'ordre du jour conformément à la brève description. Il n'y a pas de questions de l'assemblée.	
Résolution	
L'assemblée générale décide à l'unanimité et sans abstention de réélire l'organe de révision tlag pour l'exercice 2026.	
Annexes	
Aucune annexe	

11 ASSOCIATION ANQ

11.1 REPORT DES ELECTIONS DE RENOUVELLEMENT GENERAL DU COMITE

Point de l'ordre du jour Description	
<p>Conformément aux statuts, le comité doit être renouvelé dans son intégralité tous les quatre ans, y compris la présidente/le président et la vice-présidente/le vice-président. Les dernières élections de renouvellement général ont eu lieu en mai 2021. Les prochaines auraient été prévues en mai 2025. Compte tenu des changements annoncés fin 2024, début 2025 par les associations d'assureurs (santésuisse, prio.swiss, curafutura), des élections de renouvellement général en mai 2025 n'auraient pas eu beaucoup de sens. D'autant plus que le bureau aurait dû lancer le processus nécessaire à cet effet dès novembre 2024. La tenue des élections de renouvellement général est donc prévue pour l'AG de mai 2026. Sur le plan formel, il est</p>	

toutefois nécessaire que l'AG confirme et réélise le comité actuel, y compris la présidence, pour la période de mai 2025 à mai 2026.

Les membres actuels du comité, ainsi que le président et le vice-président, sont :

- H+ : Madame Anne Bütikofer, Monsieur Gianni Roberto Rossi, Monsieur Josef Müller (président)
- Cantons : Madame Seraina Grünig, Madame Miriam Baldi, Madame Alice Giese
- Assureurs : Madame Annette Jamieson, Monsieur Matthias Schindler, Monsieur Michel König (vice-président)

Personne responsable

Josef Müller

Demande

Les membres actuels du comité, le président et les vice-présidents en fonction restent en poste jusqu'à l'assemblée générale de mai 2026 et sont réélus.

Procès-verbal

JM procède conformément à la demande. Il n'y a pas de questions de l'assemblée.

Résolution

L'assemblée générale réélit les membres du comité et Josef Müller à la présidence par 83 voix pour et une (1) abstention. Ceci jusqu'à la prochaine AG de mai 2026. L'assemblée générale confirme le report de l'élection de renouvellement général à mai 2026.

Annexes

Aucune annexe

11.2 DEPART SANTESUISSE

Point de l'ordre du jour Description

Santésuisse est membre de l'ANQ depuis 2009 et était déjà membre de l'organisation précédente. Elle participe ainsi activement depuis 25 ans aux travaux liés à la mesure de la qualité. Dans le contexte de la création de prio.swiss et donc d'un changement de situation politique, santésuisse se concentre sur son rôle d'organisation de services importante pour les assureurs maladie et les assurances sociales sans mandat politique et quittera l'ANQ à la fin de l'année 2025. Cette communication a été faite dans les délais impartis. Le 17 février 2025, santésuisse avait déjà informé l'ANQ qu'elle céderait son siège au comité à prio.swiss.

Personne responsable

Josef Müller

Demande

Prise de connaissance du départ de santésuisse

Procès-verbal

Pas de procès-verbal

Résolution

L'assemblée générale prend acte à l'unanimité et sans abstention du départ de santésuisse.

Annexes

>T11.2_SAMMELKOPIE_20250217-20250620_Briefverkehr_Austritt_santesuisse.pdf (uniquement en allemand)

11.3 PASSAGE A UNE AG PAR AN

Point de l'ordre du jour Description

Par courrier du 18 septembre 2025, prio.swiss a officiellement demandé à l'ANQ de réduire le nombre d'assemblées générales de 2 à 1. Le comité a discuté de cette demande le 21 octobre 2025 et propose à l'AG de réduire le nombre d'assemblées générales à une seule et de tenir celle-ci en mai à partir de 2026. Si l'AG accepte la demande du comité, cela impliquera une modification des statuts à l'art. 10, alinéas 1, 2 et 3. Les modifications nécessaires des statuts sont présentées dans leur version 5.0 (cf. annexe).

Personne responsable

Petra Busch

Demande

- >1 Réduction du nombre d'assemblées générales de 2 à 1
- >2 Mise en application de l'assemblée générale en mai.
- >3 Approbation des statuts modifiés en conséquence (V 5.0)

Procès-verbal

JM procède conformément à la demande. Il n'y a pas de questions de l'assemblée.

Résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité et sans abstention de réduire le nombre d'assemblées générales de deux à une par an, qui se tiendra en mai, et approuve simultanément les statuts adaptés (V 5.0).

Annexes

>T11.3_KOPIE_Antrag_prioswiss_Reduktion_Anzahl_MGV.pdf (uniquement en allemand)

>T11.3_KOPIE_Angepasste_Statuten_V5.0.docx

12 VARIA

Point de l'ordre du jour Description

Date de la prochaine assemblée générale :

> Mardi 26 mai 2026 à Berne ou par vidéoconférence (hybride)

> Assemblée de novembre 2026 : en fonction de la décision prise au point 11.3

Personne responsable

Josef Müller

Demande

Aucune demande

Procès-verbal

PB prend congé de Verena Nold et la remercie pour sa collaboration précieuse et constructive pendant toutes ces années. Il lui souhaite bonne chance pour l'avenir.

JM remercie les membres et clôt l'AG à 15 h 40.

Résolution

Aucune résolution

Annexes

Aucune annexe

CONCLUSION

Berne, le 18 novembre 2025



Josef Müller
Président



Stephanie Fasnacht
Secrétaire